

BPJEPS Educateur Sportif Tennis de Table

Creps de Montpellier

DU 25/08/2025 AU 28/08/2026

Calendrier de Formation - Annexe au Contrat

Responsable de la formation : Catherine PERDU

Lieu principal de formation : Montpellier

août 2025				septembre 2025				octobre 2025				novembre 2025				décembre 2025				janvier 2026				février 2026				mars 2026				avril 2026				mai 2026				juin 2026				juillet 2026				août 2026																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code	AM		PM		Code																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				

5,0 Heures planifiées en centre de formation

5,0 Heures planifiées en distanciel

Heures de formation/certification non planifiées : Positionnées à titre indicatif sur le calendrier Elles sont obligatoires, l'employeur doit permettre à son apprenti d'y participer et doit en tenir compte dans le suivi de son temps de travail. Le volume horaire est indiqué mensuellement.

5,0 Heures pl

Heures de formation

TOTAL 630,0 Heures